

Colloque SFDE – Rennes 9-11 juin 2021 : Urgence(s) écologique(s) : quelle(s) urgence(s) pour le droit ?

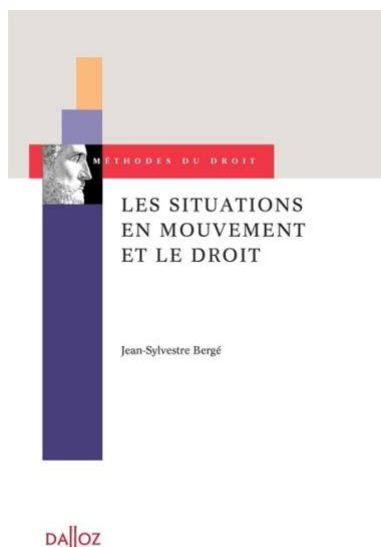
Canevas d'intervention : « Sortir de l'urgence : accepter notre perte totale de contrôle »

Jean-Sylvestre Bergé – UCA - CNRS GREDEG - IUF^(*)

- Remerciements : Alexandra et Nathalie + comité scientifique sélection réponse à appel à contributions + Sandra (dialogue philo)
- Point de départ (le mien au moment de la réponse à l'appel) : Urgence = imminence = mesures exceptionnelles provisoires – question : comment contrarier cela ? avec une proposition : accepter notre perte totale de contrôle de manière pérenne pour sortir de l'approche en termes « d'urgence »
- Point d'arrivée (après vous avoir entendus ces deux jours) : Urgence permanente justifiée par la gravité de la menace – question : comment y parvenir – ? réponse : je garde ma proposition : accepter notre perte totale de contrôle
- Une analyse sur la perte totale de contrôle : projet (IUF 2016-2021) IFITIS – épistémologie juridique de la circulation – question du rapport droit circulation et contrôle

Projet IFITIS : <http://www.universitates.eu/jsberge/?p=25673>

Ouvrage sur une épistémologie juridique de la circulation :



^(*) Jean-Sylvestre.berge@univ-cotedazur.fr – www.universitates.eu

- Dans ce travail : une utopie : accepter notre part d'impuissance à maîtriser la situation – « maîtriser la perte de maîtrise »

Extrait de l'ouvrage :

Poser le postulat que le droit peut se construire sur une impuissance humaine à exercer un contrôle, c'est prendre le contre-pied de toutes les analyses le plus communément admises sur la puissance des hommes et la puissance du droit. Si l'on veut renverser ces approches qui refoulent l'état d'impuissance hors du champ juridique, il faut trouver un moyen de l'y réintroduire.

C'est le rôle que peut jouer l'utopie.

Cette utopie aurait un sens mélioratif. Elle exprimerait une profonde sagesse et une très grande humilité des humains qui reconnaissent, dans un îlot (Utopia) de leur pensée, qu'ils ne sont pas en situation de toujours tout maîtriser. Ils se laissent convaincre par l'idée que le contrôle des flux par eux provoqués n'est pas toujours de mise, bien au contraire. Ce lâcher-prise les rend moins vulnérables, ils sont plus forts, puisqu'ils parviennent à se libérer d'un contrôle illusoire qui les place systématiquement en situation d'échec. Cette prise de conscience est d'autant plus importante que les flux dont il est question ici sont ceux inventés par le génie humain. La technique libère les flux au plus grand bénéfice des hommes et son pendant, la perte de contrôle, fût-elle totale, lui est indissociablement attachée. Au final, l'état de perte de contrôle des flux anthropiques rejoint l'état communément admis de perte de contrôle des flux de la nature.

- Reboucler au droit :
 - Développer un appareil critique de tous les discours sur le contrôle (ex. géo-ingénierie – mesures de compensation-zéro net) – rendre visible le risque souvent invisible de perte de contrôle (ex. sols pollués)
 - Définir des cercles élargis à toutes les personnes concernées par la perte de maîtrise (ex. responsabilité étendue du Pdeur – préjudice écologique)
 - Partager les devoirs : la question n'est plus seulement qui contrôle quoi ? mais qui supporte le défaut de contrôle ? (ex. risque nucléaire auj. – gouvernance climatique demain)
 - Autolimiter les droits : abandonner le spectre de la toute-puissance par le droit – ne pas en désespérer ! – en faire le moteur de partage des droits (ex. la conscience écologique, les communs et la proportionnalité)
- Questionner la philosophie ?

Extrait de l'ouvrage :

Cette esquisse de définition de l'utopie de l'impuissance humaine à contrôler les flux suit les différents traits caractéristiques de l'utopie qui ont été dégagés par différents penseurs (pour une présentation schématique des cinq principaux marqueurs : 1. Le lieu isolé de l'intrigue, 2. La toute-puissance du narrateur, 3. Des règles de vie hygiéniques, 4. L'imaginaire technique, 5. Le retour à l'origine, voir, avec les références citées, L. Sfez, « Utopie et idéologie », préc., spéc., p. 1505).

Cette utopie s'appuie sur l'héritage d'un courant philosophique particulièrement important : le stoïcisme. On doit pouvoir en toute chose et sans fatalisme aucun, faire la part de ce qui

dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous (sur cette lecture contemporaine du stoïcisme, voir, avec les références citées, la présentation synthétique de J.-B. Gourinat, Le Stoïcisme, 5^e éd. Puf, 2017, spéc. p. 113 s.).

Elle alimente les différents courants philosophiques mobilisés autour du thème de la résilience (voir, par exemple, F. Lenoir, Vivre ! Dans un monde imprévisible, Fayard, 2020).

Même si on n'y adhère pas nécessairement, elle participe de ce catastrophisme éclairé qui a été théorisé (voir, en particulier, J.-P. Dupuy, Pour un catastrophisme éclairé - quand l'impossible est certain, Seuil, 2004).

Elle enrichit une approche des crises qui ne peut avoir pour seule grille de lecture les méfaits (voir en ce sens, M. K. Sparrow, The Character of Harms - Operational Challenges in Control, CUP, 2008) ou la gestion des risques (voir en ce sens, J. Diamond, Bouleversement - Les nations face aux crises et au changement, Gallimard, 2019).

Elle porte la critique, non du capitalisme en général, mais d'un individualisme sombre (voir, sur ce point, X. Lagarde, Juste capitalisme, Litec, 2009, spéc. p. 191) et elle ne cherche pas à opposer les droits et libertés et la nature mais à les faire entrer en résonance (sur ce thème, voir P. Charbonnier, Abondance et liberté : histoire environnementale des idées politiques, La Découverte, 2020, spéc. p. 21).

Elle permet de lutter contre ces thèses complotistes qui voudraient que la situation (par exemple, celle liée à la crise « Covid-19 ») soit sous le contrôle de quelques-uns au détriment de tous les autres (pour une synthèse, voir P.-A. Taguieff, Pensée conspirationniste et « théories du complot », UPPR Editions, 2016).

Enfin, l'utopie peut se nourrir utilement d'une perspective historique. L'imprudence des hommes à croire aujourd'hui qu'ils maîtrisent in fine les flux qu'ils provoquent n'a pas toujours été de mise, tant s'en faut. Ce qui peut sembler être une utopie aujourd'hui, a pu être analysé par le passé comme une réalité très prégnante sur les actions publiques et privées destinées à prévenir un risque collectivement ressenti de perte de contrôle totale (pour une analyse en ce sens, voir M. Ortolani, « Pouvoir réglementaire et prévention des épizooties dans le royaume de Sardaigne au XVIII^e siècle » in Protection et valorisation des ressources naturelles dans les États de Savoie – contribution à une histoire du développement durable, (s.d. M. Ortolani), Actes du colloque de Cuneo-Turin (2011), Editions Serre, 2015, p. 423).